

Communiqué de Presse

L'UP-MEDEF 84 représente 2.500 entreprises du Vaucluse. Afin de les accompagner dans leurs démarches, le SDIS 84 et l'UP-MEDEF 84 renforcent leur coopération et signeront une convention cadre départemental relative à la disponibilité des Sapeurs-pompiers Volontaires et à la mobilisation des entreprises adhérentes, le samedi 15 octobre 2016.

Pourquoi une convention de partenariat entre le SDIS 84 et l'UP-MEDEF 84 ?

L'UP-MEDEF 84 et le SDIS 84 ont décidé de signer une convention cadre départementale permettant de communiquer, de promouvoir le volontariat chez les sapeurs-pompiers et de sensibiliser les entreprises adhérentes à l'UP-MEDEF 84 à l'emploi de sapeurs-pompiers volontaires en favorisant leur disponibilité pendant le temps de service.

Pour l'UP-MEDEF 84, ce partenariat s'inscrit dans une démarche nationale d'intérêt général. Le Sapeur-Pompier Volontaire peut être porteur, au sein de l'entreprise :

- ✓ de valeurs et d'une éthique
- ✓ d'un savoir et d'un savoir faire.

Le SDIS 84 et l'UP-MEDEF 84 organiseront des manifestations communes pour la promotion du volontariat chez les Sapeurs-pompiers.

A propos de l'UP-MEDEF 84

L'UP-MEDEF 84 a pour objet de constituer un lieu de rassemblement, d'échanges et d'expression pour les entrepreneurs et organisations d'entrepreneurs de Vaucluse, quels que soient leurs activités, effectifs ou formes sociales, situés dans son territoire d'action. A ce titre, il est le coordinateur et le porte-parole de l'action patronale pour les adhérents, qu'il représente auprès des pouvoirs publics, administrations et organisations publiques ou privées concernées.

L'UP-MEDEF 84 a pour mission d'offrir des services de proximité et individualisés et de défendre l'entreprise et le chef d'entreprise.

L'UP-MEDEF 84 est représentée par 20 familles professionnelles, des adhérents directs représentant près de 2.500 entreprises.

L'UP-MEDEF 84 propose à ses adhérents :

- de nombreux mandats patronaux détenus par des chefs d'entreprises (Prud'homme, URSSAF, CPAM, CAF, Juges au Tribunal de Commerce, Pôle Emploi...) et des rendez-vous personnalisés avec ses mandataires pour anticiper tous problèmes que vous pouvez rencontrer dans votre activité...
- la lettre mensuelle « JurisInfo », le « Journal » et « Les Nouvelles », les communiqués de presse sur l'actualité,
- les réponses à toutes vos questions fiscales, sociales, techniques, par le biais de partenariats et d'une mutualisation interprofessionnelle,
- des réunions d'information des Pôles Economique, Social, Technique,
- des possibilités d'intervention de SOMUPACA qui cautionne partiellement les crédits aux entreprises.